



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des Etablissements  
d'Enseignement Privés  
DEEP 1

Jury académique du 2<sup>nd</sup> degré

Affaire suivie par

Benjamin LELEU  
Téléphone  
01 57 02 63 22

Mél  
benjamin.leleu@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

-Vu le code de l'éducation ;

-Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

-Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

-Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

-Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

-Vu les propositions du jury académique du 13 décembre 2019,

## Arrête

### Article 1 :

Après délibération du jury académique, accède à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, la maîtresse contractuelle des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, dont le nom suit :

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Discipline	Secteur	Année concours
MADAME	SAMIRA	HADDAOUI	HAMMADI	ECO- GESTION OPTION COMMERCE ET VENTE	PRIVE	2018

### Article 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 13 janvier 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

  
Daniel AUVERLOT



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**DELIBERATION DU JURY ACADEMIQUE DES PROFESSEURS DE  
LYCEE PROFESSIONNEL (PLP) STAGIAIRES  
Session de décembre 2019**

**Professeur(e)s de lycée professionnel stagiaires proposé(e)s à la  
titularisation dans le corps des PLP  
sous réserve de l'obtention du master 2**

<b>Civilité</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Nom</b>	<b>Discipline</b>	<b>Secteur</b>	<b>Année du concours</b>
MM	SAMIRA	HADDAOUI	HAMMADI	8013J ECO.GE.VEN	PR	2018

Créteil, le 13 décembre 2019

La Présidente de jury

Michèle DELOMEL, IEN ET-EG